

## MOT DU président



RÉAL CLOUTIER, président

En ce début de l'an 2002, je voudrais me joindre aux membres du conseil d'administration et à toute l'équipe de la permanence pour vous offrir nos meilleurs vœux de santé et de prospérité.

Vous constaterez, à la lecture de notre journal, que cette année ne fait pas exception quant aux nombreux

dossiers que l'Association doit traiter pour la défense des intérêts des 5000 gestionnaires que nous représentons. **Quoi que ces dossiers soient tous individuellement importants et chacun mérite une attention particulière, force est de constater que celui de l'équité salariale mobilisera beaucoup d'énergie et de compétences dans les mois à venir.**

**À cet égard, déjà au niveau de la phase préparatoire des travaux sur l'équité salariale, nous avons eu à forcer le gouvernement, par une mise en demeure de notre avocat (Me Jean-Guy Villeneuve de Kronstrom Desjardins) quant à son obligation d'englober tous les secteurs dans sa base comparative et non de le faire intrasecteur tel qu'il l'avait planifié. De plus, au niveau conseil, nous nous sommes adjoint les services d'une sommité en la matière et professeure titulaire de l'Université Laval, madame Esther Déom. Nous pouvons vous assurer que toutes les dispositions seront prises pour promouvoir les intérêts de tous nos membres concernés et que rien ne sera négligé pour faire en sorte que l'équité salariale devienne réalité.**

Un autre dossier où l'Association est grandement concernée et qui doit être porté à votre attention est celui de la défense du « Patrimoine du personnel d'encadrement ». Vous retrouverez le déroulement et la chronologie des événements à la section Retraite, plus loin dans nos pages. Ce dossier est piloté avec conviction, courage et détermination par monsieur André Matte, président du RACAR (Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite). Comme président de la plus importante association de personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic et vice-président retraite au RACAR, j'ai à jouer un rôle conseil de premier plan dans la démarche en cours. L'enjeu, environ trois milliards de dollars (3 MM\$ au 31 mars 2001) qui pourraient servir à améliorer le régime et qui appartiennent à tous les cadres qui ont cotisé au régime de retraite (RREGOP-RRPE).

La problématique est que sous le couvert d'une réforme comptable en 1997, le gouvernement refuse de respecter sa propre loi et tente de faire disparaître cet engagement financier de ses comptes publics, et ce, malgré les avis répétés du Vérificateur général du Québec au cours des trois dernières années. Exprimé autrement, il dit aux cadres que l'engagement financier créé par la part employeur (50%) au niveau de la cotisation au régime de retraite qui a toujours fait partie de la rémunération globale au fil des années, parce qu'il n'a pas eu à la déboursier à chaque remise de salaire, il ne la reconnaît plus. De ce fait, l'équivalent de 7% d'augmentation de salaire auquel vous n'avez pas eu droit à cause de cette même part employeur prise en considération dans l'établissement de votre rémunération globale à chaque décret, et bien, faites-en votre deuil... Vous comprendrez qu'il est de notre devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir justice et ne pas se laisser spolier d'un patrimoine constitué de bon droit.

L'environnement de travail dans lequel œuvrent tous nos membres demeure une préoccupation constante. Certains représentants syndicaux d'établissements de santé ont commencé à tenter de faire de l'intimidation déguisée par la publication d'une chronique intitulée « Le boss du mois » dans leur bulletin local. Il s'agit de dénonciations d'éléments souvent pris hors contexte, empreintes d'attaques personnelles et alimentées d'états d'âmes sarcastiques dans le but de discréditer le gestionnaire visé. Ce manque de maturité professionnel ne peut que contribuer à pourrir un climat de travail qui est déjà en soi très difficile. Nous invitons nos membres à continuer à se conduire de façon responsable et à ne pas embarquer dans une réplique du même acabit. Cependant, nous vous demandons de nous signaler tous les cas de cette nature. Nous prendrons les actions nécessaires auprès des directions d'établissements ou toute autre mesure jugée nécessaire pour mettre fin rapidement à ce stratagème injustifiable.

Les réservations pour le prochain congrès vont bon train, n'attendez pas à la dernière minute pour ne pas risquer d'être déçus. On s'en reparle bientôt!

*Réal Cloutier*

## Chronique



## Assurance et retraite



FRANÇOIS JEAN

Comme je vous l'écrivais dans le rapport annuel 2000-2001 du comité assurance et retraite, l'année 2001-2002 constituera, à n'en pas douter, une période charnière pour nos régimes d'assurance et de retraite car nous avons à convenir avec l'assureur SSQ Vie ainsi qu'avec le gouvernement du Québec des dispositions, des coûts et du partage des coûts

de nos régimes d'assurance et de retraite qui viennent à échéance le 31 décembre 2001.

Vous constaterez qu'en matière d'assurance, la négociation du renouvellement de notre contrat d'assurance groupe avec SSQ Vie, par l'entremise du RACAR, s'est conclue par une augmentation substantielle de nos primes d'assurance. Toutefois, mince consolation, n'eut été des sommes libérées provenant de nos contrats d'assurance des années antérieures qui nous ont permis d'appliquer des congés partiels de primes, l'augmentation des primes aurait été plus importante encore. Il faut aussi dire que l'augmentation des coûts des régimes obligatoires de base d'assurance accident maladie des assurances groupes est un

*suite page suivante*

## sommaire



- 1 Mot du président  
Chronique – Assurance et retraite
- 2 Assurance – Tarification 2002
- 3 Retraite – Résultat du sondage  
Groupe de travail sur les rachats  
de service
- 4 Retraite – Communiqué  
5 Sessions de préparation à la retraite
- 6 Nouvelles en bref – Boni au rendement  
Liste des finissants à Rimouski  
Rémunération
- 7 Divers – Site Internet  
Formulaire de réservation  
Adhésion au dépôt direct
- 8 Publicités

### LA MISSION

Représenter ses membres  
avec dignité et responsabilité,  
promouvoir et défendre fermement leurs  
intérêts dans un esprit de justice,  
les tenir informés  
adéquatement en tout temps,  
gérer sagement ses biens pour assurer  
sa survie et l'efficacité de son action.



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES  
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX

601, boul. Adoncour, bureau 201  
Longueuil (Québec) J4G 2M6

Téléphone: (450) 651-6000  
Sans frais: 1-800-361-6526  
Télécopieur: (450) 651-9750

### AVIS IMPORTANT APPEL À LA PERMANENCE

Pour les membres de l'île de Montréal, ne pas oublier  
de composer l'indicatif **(450)** avant le 651-6000

envoi poste publication  
canadienne  
numéro de convention  
**40051072**

## BONI AU RENDEMENT

Bureau du sous-ministre adjoint aux politiques de main-d'œuvre

Québec, le 21 novembre 2001

**AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX  
AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES RÉGIES RÉGIONALES**

**OBJET :** Boni au rendement - Cadres et hors cadres

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du nouveau programme de boni au rendement des cadres et hors cadres, nous vous communiquons les modalités d'application suivantes :

- A - Le principe général déjà annoncé est à l'effet qu'une masse équivalente à 4% de la masse salariale des cadres et hors cadres est dégagée en 2002-2003 pour le versement des bonis au rendement et que cette enveloppe doit être respectée par les établissements.
- B - Lorsqu'un établissement se retrouve dans la situation où, par catégorie de cadres, la somme dégagée, à cause du faible effectif (moins de 2,5 E.T.C.) ne permet pas l'application pleine et entière de la politique, c'est-à-dire de verser, s'il y a lieu, à un cadre ou hors cadre un boni pouvant atteindre 10% du salaire, l'établissement peut puiser dans son budget d'opération la somme manquante à condition qu'il respecte les paramètres suivants :
- Être en équilibre budgétaire au cours du présent exercice ou avoir soumis un plan de retour à l'équilibre qui a été accepté et qui fait l'objet d'une reddition de compte quant à l'atteinte de la cible;
  - S'assurer que, dans le cas où il est nécessaire de puiser dans le budget d'opération pour l'application de la politique, cette ponction ne conduit pas à un déficit budgétaire pour l'année 2002-2003.

Nous sommes convaincus que ces précisions sur l'application de la bonification au rendement permettront à tous les établissements de respecter la philosophie que sous-tend l'approche retenue par le ministère dans le sillage de l'entente intervenue avec tous les partenaires en novembre 2000.

Le ministère considère très important de reconnaître la contribution des cadres et hors cadres et nous estimons que cette reconnaissance doit être l'aboutissement d'une culture de gestion axée sur les résultats, l'approche clientèle ainsi que sur le maintien et le développement des compétences du personnel d'encadrement.

En terminant, nous vous invitons à faire connaître à votre communauté la contribution et les réalisations de vos cadres et hors cadres dans une perspective de valorisation des personnes, bien sûr, mais également d'attraction et de rétention du personnel d'encadrement dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec la Direction des cadres et salariés au (418) 643-7919.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments et l'assurance de tout mon support.

Le sous-ministre adjoint,  
Jacques Larouche

c.c. Présidents des associations de cadres et hors cadres

## Rémunération

1<sup>er</sup> février 2002 - Augmentation de salaire 2,5%

## Fonctions types

Les travaux se poursuivent au comité systémique provincial pour la mise à jour des fonctions suivantes :

### CLSC – Chef de programmes ou administration de programmes

Les personnes consultées sont :

Claude Bouchard	CLSC/CHSLD Champagnanti-Vallée des Forts
René Camiré	CLSC/CHSLD de l'Érable
Joan Hamel	Regroupement Cloutier Du Rivage
Michel Mercier	CLSC du Centre-de-la-Mauricie
Marcel Pruneau	CLSC Drummond

### CLSC – Adjoint administratif

Les personnes consultées sont :

Sylvie Grégoire	CLSC/CHSLD Vallée des Forts
Martine Rioux	CLSC du Havre
Alain Tanguay	CLSC/CHSLD Grande-Rivière

### Les services techniques

Les personnes consultées sont :

Roger Bernier	Manoir Cartierville
Yvan Castonguay	Cité de la Santé de Laval
Denys Forgues	C.H. Robert-Giffard
Gaëtan Gilbert	C.H. Rég. Trois-Rivières
Roland Roy	Hôpital Sainte-Justine – Centre de réadaptation Marie-Enfant
Réjean Therriault	C.H. Robert-Giffard
Réjean Thibeault	Hôpital Maisonneuve-Rosemont

### Équité salariale

Les travaux sont en cours et les personnes suivantes représentent notre association :

Line Boucher	C.H. du Centre de la Mauricie
Ghislaine Dumais	Cité de la Santé de Laval
Micheline Roy	C.H. Affilié Universitaire de Québec
Réal Cloutier	Président AGESSS

Le **Conseil du Trésor** a déposé, le 14 novembre 2001, le système d'évaluation des postes de hors cadres et de cadres du secteur de la santé et des services sociaux, **ADAPTÉ POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE.**

Notre système ne comprenait pas les **conditions de travail**, ce facteur a été ajouté au système.

### Les prochaines étapes :

1. Identification des catégories d'emplois à prédominance féminine et à prédominance masculine. (art. 26)
2. Choix d'une méthode d'évaluation conforme à la loi (4 critères), détermination des outils et élaboration d'une démarche d'évaluation. (art. 56 et 58)
  - Affichage des résultats (art. 75).
3. Évaluation des emplois et calcul des écarts salariaux. (art. 59 et 60)
4. Établissement des modalités de versement des ajustements. (art. 69)
  - Affichage des résultats (art. 75)
5. **Le versement des ajustements salariaux sera rétroactif au 21 novembre 2001. (art. 71)**
6. Étalement possible sur quatre (4) ans. (art. 70)

Félicitations



## Liste des finissants à Rimouski

### Maîtrise en gestion et développement des organisations

Aline Dumont  
Alain Paquet  
Bertin Lévesque  
Claudine Belzile  
Claude Bigeault  
Clément Gauthier  
Francine Francoeur  
Gervais Tremblay  
Hélène Lévesque  
Joanne Ouellet  
Lynda Pelletier  
Jacynthe Tremblay  
Judy Villemure

Michel Lavoie  
Monique St-Laurent  
Margot Cajolet  
Normand Lavoie  
Pierre D'Anjou  
Pierre Fortin  
Rita Labadie  
Richard Pineau  
Vallier Daigle  
Monique Dumas  
Pierre Thibeault  
Claude R. Lévesque  
Guylaine Coté

Lise Verreault  
Clermont Bernier  
Nola Bérubé  
Johanne Bérubé  
Isabelle Malo  
Diane Imbeault  
Ester Otis  
Nicole Morin  
Micheline Lavoie  
Marie Reine Patry  
Réjean Bélanger

